

## Le Petit Thoirassien

Le journal de votre commune – n° 60 – Janvier 2024

## <u>Horaires du secrétariat de mairie :</u> <u>Permanence du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint</u>

Mardi: 9h / 12h, sur rendez-vous

Ouverture au public

Lundi, mercredi, vendredi : 14h / 17h Mardi et Jeudi : 9h / 12h

04 66 61 62 82 – <u>thoiras30.mairie@wanadoo.fr</u> www.thoiras.fr

## > Le mot du Maire

Chères Thoirassiennes, chers Thoirassiens, amis et nouveaux arrivants,

Au nom du Conseil Municipal qui s'associe à moi, je vous souhaite, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité.

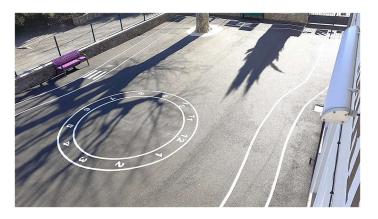
Notre commune s'emploie à rester dynamique et attractive malgré sa modeste taille et des moyens de plus en plus restreints.

Elle essaye de mener à terme ses projets malgré la complexité de certains dossiers et le désengagement de l'Etat.

Pour ce qui est de nos réalisations 2023: elles ne sont pas tout à fait à la hauteur de nos prévisions budgétaires car beaucoup de subventions se sont faites attendre, or notre politique est de n'engager les dépenses que lorsque l'on a obtenu les subventions sollicitées.

- La commune est redevenue compétente en matière de restauration scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. De ce fait, nous avons une meilleure gestion des approvisionnements que l'on fait tendre vers toujours plus de local, raisonné et biologique.
- Des travaux d'amélioration de la voirie communale ont été effectués comme un coupe eau sur la Route de Pagès et le goudronnage du Chemin du Serret et de celui du Roc.
- En lien avec les services d'Alès Agglomération, des aménagements concernant le tri sélectif au Puech et à La Plaine ont été réalisés, et l'expansion du compostage individuel a rencontré un franc succès.
- La salle Figarette a vu son isolation refaite afin de mieux en maitriser ses dépenses énergétiques.
- A la demande des enseignantes, la commune a fait réaliser un marquage pédagogique qui plait beaucoup aux enfants, dans la cour d'école.

- Afin d'en sécuriser l'accès, une mise au gabarit routier a été réalisé sur les voies communales du quartier de Malérargues.
- Pour rationaliser le stationnement sur le quartier du Puech, nous avons fait réaliser le marquage des parkings communaux aux alentours de l'école et aux Faïsses du Puech.
- Un nouveau copieur a été fourni à l'école et des petits lits superposés ont été installés au dortoir de la maternelle.



## Pour ce qui est de nos projets 2024 :

- La mise à jour des longueurs de voirie devrait être finalisée en début d'année. Ceci devrait permettre à la commune d'avoir une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) réévaluée.
- L'acquisition des parcelles nécessaires à la régularisation de l'existence du Chemin de Rouveirac devrait bientôt passer par le notaire.
- Pour compléter la mise en sécurité de l'école une gâche électrique actionnée par la direction de l'école sera posée pour entrer dans la cour.
- L'appartement communal au-dessus de l'école est en cours de rénovation.
- La commune devrait également initier ses obligations légales de débroussaillement le long des chemins de Malérargues et Pallière.
- Les quais des abribus de La Plaine seront mis aux normes pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, compte tenu de l'importance de la fréquentation de ce lieu.
- Les toilettes publiques de La Gare vont être rénovées.

Mais les deux plus gros chantiers de 2024 sont les travaux de mise en accessibilité des locaux administratifs mettant également en sécurité les locaux de l'école, et le projet de commune nouvelle avec les communes de Corbès et Sainte-Croix-de-Caderle.

### Rénovation de l'éclairage public effectuée

En 2021, la commune de Thoiras lançait le programme de rénovation de son parc d'éclairage public comportant 25 points lumineux, avec pour objectif d'atteindre environ 80% d'économie d'énergie et d'adoucir l'impact nocturne de cet éclairage.

Le coût de cette opération s'élève à 20 150 € HT. Les travaux se sont déroulés durant l'hiver 2022/2023. Le financement de ce projet a été soutenu par le Parc National des Cévennes à hauteur de 7 024,29 € et par Territoire d'Energie (anciennement SMEG30) pour 6 045 €. Alès Agglomération a porté la réalisation

6 045 €. Alès Agglomération a porté la réalisation technique et financière du projet. Le reste à charge pour la commune sera déduit des attributions de compensation par l'agglomération.

Il résulte de ce travail collectif, le remplacement de toutes les lanternes de la commune par des éclairages LED plus économes en énergie et moins agressives pour l'environnement.



## La plus grande Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) d'Europe

Notre commune a la chance de faire partie des rares territoires à bénéficier du label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Ce label prestigieux a été décerné au Parc National des Cévennes par l'organisation américaine *International Dark Sky Association* en 2018 puis confirmé en 2022. Elle s'étend sur 3 560 km² ce qui en fait la plus vaste RICE d'Europe et l'une des quatre plus grandes au monde. Sa zone centrale correspond au cœur du Parc national et la zone tampon à son aire d'adhésion.

Ce label reconnaît l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé du territoire et récompense le travail engagé par tous les partenaires pour la protéger et la valoriser.

Afin de réduire la pollution lumineuse, néfaste pour la santé humaine et la biodiversité nocturne, un vaste chantier de modernisation de l'éclairage public a été engagé avec les communes volontaires et les syndicats de l'électricité grâce à des financements européens et de l'État.

Par ailleurs, ce label est une garantie pour tous les habitants et visiteurs de pouvoir s'émerveiller devant l'immensité du ciel et la beauté de l'environnement nocturne!





Au-delà des économies d'énergie et du ciel étoilé, l'optimisation de l'éclairage permet de réduire son impact sur la biodiversité.

lumière artificielle modifie comportement des espèces (orientation, déplacement, perturbations endocriniennes. hormonales reproductrices) et peut entraîner leur extinction, qu'elles soient attirées ou au contraire qu'elles fuient cette lumière. La lumière est un paramètre fondamental de la vie et des milieux naturels.

L'éclairage nocturne est un phénomène récent et un bouleversement à l'échelle de l'évolution. L'éclairage privé est également important.

Il est donc conseillé de limiter l'éclairage au maximum (évaluer le juste besoin et éteindre quand il n'est pas indispensable), éviter autant que possible d'éclairer les points d'eaux (bords de cours d'eau, mares...), veiller à orienter les lumières "vers le bas" et choisir une température de couleur la plus faible possible (Maximum 3 000 ° K et idéalement 2 000 ° K).

### Protégez vos installations d'eau

Le gel peut faire d'importants dégâts sur les installations de plomberie et dans les habitations.

#### Compteurs à l'extérieur :

- Si votre compteur n'est pas dans un regard enterré spécialement conçu pour lutter contre le gel, protégez-le avec des plaques de polyuréthane ou de polystyrène.
- Evitez les matériaux absorbant l'humidité

#### Compteurs à l'intérieur :

- Ne coupez pas complètement le chauffage en période de froid (position hors gel au minimum)
- Utilisez des isolants du commerce pour protéger vos compteurs et canalisations

#### En cas d'absence prolongée :

- Vidangez votre installation
- Fermez le robinet d'arrêt général, puis ouvrez simultanément les robinets de votre installation afin d'évacuer l'eau présente dans les canalisations
- Refermez tous les robinets

## <u>Débroussaillez votre terrain dès maintenant</u> pour éviter des feux durant l'été

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps.

Le Gouvernement a lancé une campagne d'information pour rappeler les obligations légales de débroussaillement et l'intérêt d'agir dès l'automne pour réduire les risques d'incendies estivaux.

Débroussailler consiste à réduire sur un terrain la masse des matières végétales de toute nature (herbes, branchages, feuilles...).

Il s'agit de créer des discontinuités entre les végétaux. Ces discontinuités permettent de diminuer le risque d'incendie, et en cas de feu, de freiner la propagation de celui-ci et baisser son intensité. Plus un arbre sera éloigné d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura des difficultés à se propager et de manière générale, moins il y a de matière combustible présente, moins le feu sera puissant.

Dans certains territoires particulièrement exposés aux risques de feux de forêts, ce qui le cas de l'ensemble de notre commune, le débroussaillage est obligatoire sous peine de se voir infliger une sanction administrative voire pénale. Le débroussaillement permet notamment d'assurer la protection de votre maison. En cas d'incendie, vous pouvez ainsi y rester confiné le temps nécessaire sans vous mettre en danger en prenant votre voiture par exemple.

#### Comment bien débroussailler votre terrain?

- supprimer les arbustes situés sous les arbres ;
- couper les branches ou les arbres en contact avec votre maison;
- réduire la masse de végétaux présents au sol ;
- tailler vos haies:
- élaguer les branches basses des arbres ;
- ne pas conserver les déchets verts issus du débroussaillage.

Le débroussaillement doit être réalisé chaque année. Il est conseillé d'effectuer les actions de coupes d'arbres et d'arbustes pendant l'hiver. Les opérations sur la végétation basse peuvent être effectuées jusqu'à la fin du printemps. Vous pouvez aussi faire appel à un professionnel, qui possède les connaissances et les outils nécessaires.

Thoiras fait partie des 13 communes pilotes prises en charge par l'ONF et la DDTM pour la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD). Ces services sélectionneront la centaine de maisons la plus à risque incendie. Une réunion publique avec les personnes concernées aura lieu au printemps 2024.

### <u>illiwap</u>

Nous vous proposons l'installation simple et gratuite, sur votre téléphone portable, de l'application illiwap qui vous permettra d'être informé en temps réel des éléments importants concernant votre commune.

Très utile en situation de crise, nous ne publierons sur cette application que des informations pouvant vous intéresser telles que des réunions (séances du Conseil, réunions publiques, ...), et des communications officielles sur l'état de sècheresse ou des problèmes impactant les réseaux par exemple.



# Illiwap: installation





## Inscription à l'école de Thoiras :

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire de Thoiras se fait au secrétariat de Mairie de Thoiras aux :

04 66 61 62 82 - thoiras 30. mairie@wanadoo.fr



## Quand est-ce que la fibre arrive chez moi?

Découvrez votre éligibilité à la Fibre ainsi que son déploiement sur la commune :

https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre

## **Projet de Commune Nouvelle**

Les communes de Corbès, Sainte Croix-de-Caderle et Thoiras ont décidé d'engager une réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

La constitution d'une commune nouvelle est l'opportunité de réfléchir à un projet de territoire cohérent qui donne envie de vivre, d'habiter et d'investir sur le territoire. Cela concerne les espaces publics, l'économie, l'emploi, le tourisme, le sport, la culture, l'action sociale, les infrastructures ou encore les loisirs.

Ainsi, les élus des trois communes ont rédigé un projet de charte qui a pour objectif d'acter la volonté qui a animé les élus fondateurs, ainsi que les principes fondamentaux qui vont s'imposer aux élus en charge de la gouvernance de la commune nouvelle et des communes déléguées de Corbès, Sainte-Croix-de-Caderle et Thoiras.

Ce projet de charte est accessible à tous sur les sites des trois communes. Il peut être commenté via l'adresse mail : <a href="mailto:communenouvelle30@orange.fr">communenouvelle30@orange.fr</a>

### Les objectifs de la commune nouvelle :

- Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique, plus attractive en termes économique, social, d'habitat, culturel, sportif, et en capacité de porter des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu porter ou difficilement porter.
- Maintenir un service public municipal de proximité au service des habitants du territoire. Il s'agit de mutualiser les ressources humaines, financières, immobilières et matérielles des trois communes pour améliorer le service rendu et assurer le développement cohérent et équilibré du territoire dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.
- Assurer une meilleure représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.
- Conserver l'identité de tous les villages et hameaux formant la commune nouvelle et permettre leur développement et leur pérennité en matière d'urbanisme, notamment pour renforcer l'école primaire, les commerces, les entreprises et les services.
- ➤ Veiller à préserver la représentation de chacune des communes historiques au sein de la commune nouvelle.

#### Les principes de la commune nouvelle :

- Conserver l'identité de chaque commune fondatrice, préserver son cadre de vie au sein de la commune nouvelle,
- Préserver le patrimoine communal et en optimiser les usages,
- Maintenir un service public de proximité adapté aux besoins des habitants du territoire permettant de renforcer le développement cohérent et équilibré de chaque commune fondatrice, tout en restant vigilant sur la bonne gestion des deniers publics,
- Garantir un cadre de vie accueillant et attractif permettant aux habitants de s'épanouir dans une vie locale riche et diversifiée, chaque commune devant conserver son identité et ses spécificités,
- Conforter et développer l'attractivité du territoire notamment en matière de services publics et privés, d'économie (commerce, artisanat, agriculture) et d'habitants,
- Porter des projets qu'une commune seule ne peut réaliser,
- Contribuer à promouvoir, dans le cadre de ses compétences, un développement durable visant à « satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

## <u>Avancement des travaux et réunions au sujet de la commune nouvelle :</u>

- 23/03/2023 : réunion en sous-préfecture sur le projet de commune nouvelle
- 15/05/2023 : réunion des élus avec les services de la trésorerie (DGFiP) au sujet des finances d'une éventuelle commune nouvelle
- 10/07/2023 : une quinzaine d'élus des trois communes travaillent aux différents aspects du projet de commune nouvelle (gouvernance, finances, personnels, biens communaux ...)
- 15/09/2023 : réunion des élus pour la rédaction du projet de charte
- 09/12/2023 : réunion publique à Thoiras
- 16/12/2023 : réunion publique à Sainte-Croix-de-Caderle
- 15/01/2024 : réunion des élus sur le personnel en commune nouvelle, suivie d'une rencontre avec les services de l'Etat et la trésorerie
- 29/01/2024 : réunion avec le Centre de Gestion du Gard sur le personnel en commune nouvelle







SAINTE-CROIX-DE-CADERLE

THOIRAS